



2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente le :

Mercredi 19 décembre 2018 à 20h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veuillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 14 décembre 2018

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	2
2. ZAC DE LA CROISEE DES CHEMINS – CONCESSION D’AMENAGEMENT- COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR 2017	3
3. AIRE NATURELLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2018 ..	3
4. BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4.....	4
5. COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D’ILLE-AUBIGNE : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LES COMPETENCES CULTURE – GEMAPI ET FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS.....	4
6. RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D’ENERGIE (GAZ) PORTE PAR LE SDE22 ET ADHESION AU GROUPEMENT ENERGIE CREE PAR LE SDE35	5
7. REMUNERATION STAGIAIRE ALSH.....	7
8. DEMANDE D’AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DE NEIGE DU 12 AU 19 JANVIER 2019	7
9. COTISATION ASSOCIATION NATIONALE DES ST MEDARD DE FRANCE ..	7
10. REGLEMENT D’ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS.....	8
11. LOCATION SALLE COMMUNALE POUR LA DEMI-JOURNEE	8
12. GESTION DU PERSONNEL- CREATION POSTE GRADE B	8
13. CHARTE DES COMMISSIONS OUVERTES.....	9
14. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION.....	9

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d’approuver le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018.

Pièce jointe : Compte rendu

2. ZAC DE LA CROISEE DES CHEMINS – CONCESSION D'AMENAGEMENT- COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR 2017

Présentation : M. BENOIT (SADIV)

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, la SADIV, concessionnaire de la ZAC de la Croisée des Chemins, soumet pour approbation le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2017.

Il est proposé au conseil d'approuver ce compte rendu et d'autoriser monsieur le Maire à le signer.

Pièce jointe : compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2017

3. AIRE NATURELLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2018

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune gère par convention avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné l'aire naturelle de camping « Les Bords de l'Ille » (gestion des recettes, entretien des bâtiments). L'entretien des sanitaires a été réalisé en 2018 par du personnel de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. La convention de prestation pour l'année 2018 précise le remboursement des prestations assurées par la commune de St Médard-sur-Ille pour l'aire naturelle.

Le montant du remboursement est calculé chaque année en fonction du temps consacré par les agents communaux aux tâches identifiées dans la convention.

Les montants pour l'année 2018 sont les suivants :

Accueil des usagers	279.72 €
Entretien de l'aire (petits travaux)	87.60 €
Vérification électrique	35.20 €
Vérification extincteur	7.69 €
Double de clé	6.00 €
TOTAL	416.21 €

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant du remboursement.

Pièce Jointe : convention et demande de remboursement

4. BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4

Présentation : Sophia RIOT

Afin de réaliser les opérations comptables nécessaires à la prise en compte du remboursement de taxe foncière sur les propriétés non bâties (émission d'un titre au compte 73111 et d'un mandat au compte 7391171 (montant 515 €)), il s'avère nécessaire de procéder à la décision modificative comme suit :

Section dépenses de fonctionnement		Section recettes de fonctionnement	
Compte 7391171 Dégrèvement taxe foncière	+ 115 €	Compte 7318 Autre impôts locaux ou assimilés	+ 115 €
Compte 7391171 Dégrèvement taxe foncière	+400 €		
Compte 22 Dépenses imprévues	- 400 €		
TOTAL	115 €		115 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative N°4.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LES COMPETENCES CULTURE – GEMAPI ET FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Par délibération 313_2018 en date du 9 octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a validé les modifications statutaires suivantes :

- Ajout à l'article **7-9 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations non-obligatoires** de l'item 10 : *exploitation, entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, uniquement pour la gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique*
- Remplacement des composantes de l'article **7-3 : Culture** par les composantes suivantes :

- Soutien aux écoles d'enseignement artistique spécialisé et aux projets de montée en professionnalisation des pratiques artistiques amateurs,
 - Création et gestion d'équipements d'enseignement artistique spécialisé,
 - Soutien aux acteurs et lieux de diffusion culturelle : Théâtre de Poche, Station-Théâtre, Vent des Forges et Résidence d'Ocus,
 - Soutien aux évènements culturels de spectacle vivant d'une durée de plusieurs jours, présentant un rayonnement territorial large et proposant un contenu à composante professionnelle,
 - Création et développement de parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire.
 - Gestion d'un réseau informatique commun et d'une desserte documentaire commune aux bibliothèques et médiathèques communales,
 - Gestion d'un programme d'animations artistiques et culturelles au sein des bibliothèques et médiathèques communales,
 - Gestion de la Galerie Les Arts d'Ille et animation des évènements de Couleurs de Bretagne
- Elargissement du champ des compétences optionnelles en transférant la compétence « **Financement du contingent SDIS** » à la communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné à compter du 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter les modifications validées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné lors de sa réunion du 9 octobre 2018
- de demander à M. le Préfet d'Ille et Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné

Pièce Jointe : Délibération 313-2018

6. RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ENERGIE (GAZ) PORTE PAR LE SDE22 ET ADHESION AU GROUPEMENT ENERGIE CREE PAR LE SDE35

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz, dénommé groupement de commandes énergie.

Afin de permettre à la commune de Saint-Médard-sur-Ille d'adhérer au nouveau groupement de commandes énergie créé par le SDE35, elle doit se retirer du groupement de commandes d'énergie (gaz) porté par le SDE 22, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de St Médard sur Ille.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de St Médard sur Ille d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le retrait de la commune de Saint-Médard-sur-Ille du groupement de commandes de fourniture de d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Médard-sur-Ille au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Pièce jointe : Convention SDE22

7. REMUNERATION STAGIAIRE ALSH

Présentation : Isabelle PARIS

Ameline HARDY a fait un stage à l'ALSH de 8 jours du 22 au 31 octobre 2018 à l'ALSH. Son stage a donné satisfaction.

Conformément à la délibération 2012-43 qui fixe le principe d'une gratification aux stagiaires accueillis dans la Commune, à raison de 100 € par semaine de présence, il est proposé au conseil d'attribuer une gratification de 160 €.

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DE NEIGE DU 12 AU 19 JANVIER 2019

Présentation : Isabelle PARIS

L'école Notre Dame de Bon Secours à Saint-Aubin d'Aubigné sollicite la commune de Saint-Médard-sur-Ille pour participer au financement d'une classe de neige du 12 au 19 janvier 2019 pour 1 élève habitant la commune de St Médard-sur-Ille.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis concernant cette demande.

Pièce jointe : courrier

9. COTISATION ASSOCIATION NATIONALE DES ST MEDARD DE FRANCE

Présentation : Sophia RIOT

L'association nationale des St Médard de France à laquelle adhère St-Médard-sur-Ille, sollicite la commune pour la reconduction de la cotisation annuelle d'un montant de 184 €.

Pour rappel montants versés :

- en 2017 : 184 €

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la reconduction de cette cotisation annuelle.

Pièce jointe : Courrier de l'association Saint-Médard de France

10. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

Présentation : Sophia RIOT

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement d'attribution des subventions municipales aux associations.

Pièces jointes : Projet de règlement - CERFA 12156*05 et 51781#02.

11. LOCATION SALLE COMMUNALE POUR LA DEMI-JOURNEE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Certains habitants sollicitent parfois la commune pour louer les salles communales pour une demi-journée.

Il est proposé au conseil municipal d'établir un demi-tarif pour ces locations.

12. GESTION DU PERSONNEL- CREATION POSTE GRADE B

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois annexé au compte administratif 2017,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2017-90 du 21/11/2017,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent,

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 /35^{ème} pour l'exercice des fonctions de responsable de bibliothèque à compter du 1^{er} février 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Enfin le régime indemnitaire instauré par délibération n°3017-90 du 21/11/2017 est applicable.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2019
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

13. CHARTE DES COMMISSIONS OUVERTES

Présentation : Jérôme BOURNONVILLE

La charte des commissions ouvertes sera soumise à la Commission Communication mardi 18 décembre.

Le document sera présenté lors de la séance du conseil municipal pour approbation.

14. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Présentation : Noël BOURNONVILLE

❖ Remplacement de pièces usagées sur la chaudière de l'épicerie

Entreprise : ADAM

Montant : 268.94 € TTC

❖ **Réparation sur tracteur tondeuse**

Entreprise : AGRI MELESSE

Montant : 611.04 € TTC

❖ **Fourniture de panneaux et signalisation horizontale Rue La Côte**

Entreprise : SMR

Montant : 898.43 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal :